



CABINET ROUX

## EXPERTISE APRÈS SINISTRE

### Notre mission :

APPORTER, APRÈS SINISTRE, UNE ASSISTANCE TECHNIQUE D'EXPERT D'ASSURÉS POUR :

- Évaluer les dommages sur bâtiments, matériels, marchandises, pertes d'exploitation, frais et pertes annexes
- Assurer la défense de vos intérêts dans le débat amiable et contradictoire avec l'expert missionné par votre compagnie d'assurance

### Vos bénéfices :

- ◆ Accompagnement par un spécialiste du règlement de sinistre depuis plus de 130 ans
- ◆ Gestion des sinistres industriels et commerciaux : méthodes de valorisation des dommages et aide à la stratégie de reprise d'activité
- ◆ Gestion et accompagnement des particuliers : évaluation des dommages sur bâtiments et contenus
- ◆ Présentation aux assureurs de l'ensemble des dommages subis

- ◆ Assistance à la négociation des dommages avec les experts de votre assureur dans le cadre de l'expertise amiable et contradictoire



**CABINET ROUX est certifié selon le référentiel RE/UPE/2018.**

Cette certification garantit aux clients et partenaires la qualité de service de nos interventions en Expertise Préalable et Expertise Après Sinistre dans le cadre d'un référentiel métier structuré et exigeant.

